

AVIS DE RECRUTEMENT

LE PRESIDENT DU CCAS DE LA VILLE DE LE PORT

RECRUTE

Par voie statutaire (mutation, détachement, inscription sur liste d'aptitude)
ou contractuelle (art 3-3 2° loi 84-53 modifiée)

DES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE
Cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture
Catégorie B

Sous l'autorité hiérarchique des directrices de la crèche et/ou du jardin d'enfants, vous êtes chargé(e) d'organiser et d'effectuer l'accueil et les activités qui contribuent au développement de l'enfant dans le cadre du projet éducatif du service ou de la structure.

MISSIONS :

- Accueil des enfants, des parents ou substituts parentaux
- Création et mise en œuvre des conditions nécessaires au bien-être des enfants
- Aide à l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie
- Élaboration et mise en œuvre des projets d'activités des enfants
- Mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène
- Participation à l'élaboration du projet d'établissement

PROFIL

- ✓ Titulaire du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou du certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture ou du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture
- ✓ Expérience professionnelle appréciée ;
- ✓ Techniques d'écoute active, de communication et d'observation
- ✓ Techniques de régulation et de résolution de conflits
- ✓ Évolutions sociales des différentes formes de familles
- ✓ Notions de réglementation en matière d'autorité parentale
- ✓ Principes de l'organisation territoriale
- ✓ Fonction et rôle des membres de l'équipe
- ✓ Notions de gestion du temps
- ✓ Notions d'analyse des pratiques
- ✓ Dispositifs d'urgence

Adresser lettre de motivation manuscrite + CV
Au plus tard le 27 juillet 2025
à

Monsieur le Président du CCAS
B.P 62004
97821 LE PORT CEDEX

Le Port, le 27 juin 2025
LE PRESIDENT